

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 308

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Saint-Victoret - Contrat départemental de développement et
d'aménagement 2014/2017 - Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.45**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 22 octobre 2014, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2014/2017) avec la commune de Saint-Victoret pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élevait à 13.247.456 € HT pour une subvention totale de 6.623.728 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2014) a fait l'objet d'une subvention de 1.865.491 € pour un montant de travaux de 3.730.981 € HT, lors de la Commission Permanente du 22 octobre 2014 et la deuxième tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 1.758.237 € pour un montant de travaux de 3.516.475 € HT, lors de la Commission Permanente du 11 décembre 2015.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Saint-Victoret, pour la tranche 2016.

CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE DE 500 PLACES AU LIEU-DIT « LE PETIT LODI »

La commune est propriétaire d'une salle des fêtes, située au centre de l'artère principale et pouvant accueillir 400 personnes assises. Or, diverses manifestations (représentations ou spectacles, repas des personnes âgées) ne peuvent plus y être organisées en raison de son exiguïté.

La commune envisage donc la construction d'une salle polyvalente de 500 places, à proximité du Parc Le Petit Lodi – François Mitterrand (actuellement en cours d'aménagement) situé géographiquement au cœur de la ville, à proximité des équipements sportifs existants et du futur centre aéré.

Cette salle pourra accueillir de nombreux spectacles et pourra ainsi combler les attentes des habitants de la commune.

Le montant de cette opération, prévue de 2016 à 2017, s'élève à 6.000.000 € HT, dont 3.000.000 € HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.500.000 € au titre de la tranche 2016.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux pour la tranche 2016 de ce contrat 2014/2017 s'élève à 3.000.000 € HT, pour la construction d'une salle polyvalente de 500 places au lieu-dit Petit Lodi.

La participation globale du département pourrait être fixée à 1.500.000 € pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Saint-Victoret, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 1.500.000 € pour la tranche 2016 du programme pluriannuel 2014/2017, soit une dépense subventionnable de 3.000.000 €HT, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec la commune de Saint-Victoret la convention de partenariat, avenant n°2 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 6.623.728 € engagée au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2014 – 10127T au profit de la commune de Saint-Victoret en application de la délibération n°262 du 22 octobre 2014.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL